

N°2023-04/38B

**Objet : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2020-09/36B PREVOYANT LE MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES ABSENCES LIEES A LA COVID 19.**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Noël à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	8
<b>En exercice :</b>	10		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	8		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO.

**Absents excusés :** Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 05 avril 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Compte-tenu de la réglementation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2023 (décret n° 2023-37 du 27/01/2023 relatif aux arrêts de travail dérogatoires délivrés aux personnes contaminées par la Covid 19, il n'est plus nécessaire de déroger à l'abattement de 1-30<sup>ème</sup> par jour d'absence, opéré sur le régime indemnitaire conformément aux délibérations n°62B/2011 du 12/12/2011 et 2016-05/33B du 03/05/2016.

Il est proposé d'abroger la délibération n°2020-09/36B du 16/09/2020, prévoyant le maintien du régime indemnitaire des agents placés en congés de maladie ordinaire en raison de la covid 19.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DECIDE** d'abroger la délibération n°2020-09/36B du 16/09/2020, prévoyant le maintien du régime indemnitaire des agents placés en congés de maladie ordinaire en raison de la covid 19.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20230412-2023-04-38B-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023